

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 12 décembre 2014

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR GENERAL DES SERVICES APPLICABLE A TOUS LES PERSONNELS DE LA CAGV

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de valider le Règlement Intérieur Général des services applicable à tous les personnels de la CAGV,

DECIDE de fixer au 1^{er} janvier 2015 la date d'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTION DU REGLEMENT PARTICULIER DE SERVICE DE L'ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE ET DE L'ECOLE D'ART APPLICABLE A TOUS LES PERSONNELS DE CES STRUCTURES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de valider le Règlement Particulier de service applicable à tous les personnels des écoles de Musique et d'Arts plastiques,

DECIDE de fixer au 1^{er} janvier 2015 la date d'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTION DU REGLEMENT PARTICULIER DE SERVICE DU CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE APPLICABLE A TOUS LES PERSONNELS DE CETTE STRUCTURE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de valider le Règlement Particulier de service applicable à tous les personnels du centre aquatique de Malbentre,

DECIDE de fixer au 1^{er} janvier 2015 la date d'entrée en vigueur de ce règlement.

PROTECTION FONCTIONNELLE A UN AGENT DE LA CRECHE DE CASSENEUIL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'octroyer la protection fonctionnelle à Madame Brigitte BALSE dans le cadre de propos diffamatoires dont elle a été victime le 29 août 2014 dans l'exercice de ses missions,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous les actes afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette protection fonctionnelle,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2015.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Suppressions de postes :

- 1 Rédacteur territorial à temps complet (35h)
- 1 Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 h)
- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (20h)
- 2 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe à temps complet (35h)
- 1 Infirmière de classe supérieure à temps complet (35h)
- 1 Infirmière de classe normale à temps complet (35h)
- 4 Educateurs de Jeunes Enfants à temps complet (35h)
- 1 Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe à temps complet (35h)
- 2 Auxiliaires de Puériculture Principaux de 2^{ème} classe à temps complet (35h)

Création de poste dans le cadre du transfert d'un agent suite à la dissolution du SIGU au 1^{er} janvier 2015

- 1 Secrétaire de Mairie

DESIGNATION DU REPRESENTANTS DE LA CAGV AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANATOLE FRANCE A VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE Mme Laurence LAMORLETTE en qualité de représentant de la CAGV au sein du Conseil d'Administration du Collège Anatole France à Villeneuve-sur-Lot.

DESIGNATION DU REPRESENTANTS DE LA CAGV AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GEORGES LEYGUES A VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 46 voix POUR et 15 abstentions,**

DESIGNE Mme Chantal LHEZ-BOUSQUET en qualité de représentant de la CAGV au sein du Conseil d'Administration du Lycée Georges Leygues à Villeneuve-sur-Lot.

DESIGNATION DU REPRESENTANTS DE LA CAGV AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE ETIENNE RESTAT A SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DESIGNE M. José UNANUÉ en qualité de représentant de la CAGV au sein du Conseil d'Administration du Lycée Etienne Restat à Sainte-Livrade-sur-Lot.

DESIGNATION DU REPRESENTANTS DE LA CAGV AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LOUIS COUFFIGNAL A VILLENEUVE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DESIGNE M. Daniel BARRAU en qualité de représentant de la CAGV au sein du Conseil d'Administration du Lycée d'Enseignement Professionnel Louis Couffignal à Villeneuve-sur-Lot.

DESIGNATION DU REPRESENTANTS DE LA CAGV AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GASTON CARRERE A CASSENEUIL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DESIGNE Mme Marie-Laure DESGUÉ en qualité de représentant de la CAGV, à titre consultatif, au sein du Conseil d'Administration du Collège Gaston Carrère à Casseneuil.

DESIGNATION DU REPRESENTANTS DE LA CAGV AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PAUL FROMENT A SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DESIGNE M. Michel VAN BOSSTRAETEN en qualité de représentant de la CAGV, à titre consultatif, au sein du Conseil d'Administration du Collège Paul Froment à Sainte-Livrade-sur-Lot.

DESIGNATION DU REPRESENTANTS DE LA CAGV AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANDRE CROCHEPIERRE A VILLENEUVE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DESIGNE Mme Marie-Christine MOURGUES en qualité de représentant de la CAGV, à titre consultatif, au sein du Conseil d'Administration du Collège André Crochepierre à Villeneuve-sur-Lot.

DESIGNATION DU REPRESENTANTS DE LA CAGV AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.R.E.A. A VILLENEUVE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DESIGNE M. Daniel BARRAU en qualité de représentant de la CAGV, à titre consultatif, au sein du Conseil d'Administration de l'EREA à Villeneuve-sur-Lot.

DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 60 voix POUR et 1 abstention,**

DECIDE de déléguer au Bureau communautaire, à compter du caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral entérinant la compétence en matière « *d'élaboration et gestion de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale* » :

- l'exercice du droit de préemption urbain défini par le Code de l'Urbanisme, que la collectivité en soit titulaire ou délégataire,
- la possibilité de déléguer au nom de la Communauté d'Agglomération du Grand Villenuevois, l'exercice du droit de préemption selon les dispositions et les conditions prévues à l'article L. 213-3 du Code de l'Urbanisme

DIT que lors de chaque réunion du Conseil communautaire Monsieur le Président rendra compte des travaux du Bureau communautaire et des attributions exercées dans le cadre de cette délégation.

TRANSFERT DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 45 voix POUR et 16 abstentions,**

DECIDE de prendre acte de l'exercice du "Droit de Préemption Urbain" de plein droit et en lieu et place des communes concernées,

DECIDE de prendre acte que cette délibération ne prendra effet qu'à compter du caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Villenuevois entérinant le transfert de la compétence "Elaboration et Gestion de la compétence en matière de PLU",

DIT que cette délibération, une fois exécutoire, fera l'objet des mesures de publicité prescrite par l'article R. 211-2 du Code de l'Urbanisme soit affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Villenuevois, en mairie de chaque commune concernée, durant un mois et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département,

DIT que cette délibération sera transmise :

- à M. le Préfet
- au Directeur Départemental des Services Fiscaux
- au Président du Conseil Supérieur du Notariat

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE L'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL E-COMMERCE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 47 voix POUR et 14 abstentions,**

ADOPTE le projet de convention de mise à disposition de l'outil e-commerce entre la Communauté d'Agglomération et l'Association pour la Promotion du Commerce et de l'Artisanat de l'agglomération du Grand Villeneuvois,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

ZAC DU VILLENEUVOIS - AUGMENTATION DU PRIX DE VENTE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du prix de cession des terrains viabilisés de 8 € à 10 € le m²,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

SEM 47 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2013

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,
(M. Jean-Claude MAXANT ne participe pas au vote)**

APPROUVE le rapport annuel de la SEM 47 pour l'année 2013.

OBJECTIF EMPLOI 2015 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 53 voix POUR et 8 abstentions,**

APPROUVE la mise en place de la onzième édition du salon « Objectif Emploi » en faveur de l'emploi et de la formation,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que présenté ci-dessous :

<u>Coût d'objectif en € H.T. :</u>	87 000
<i>Travaux, honoraires, divers</i>	
<u>Ressources :</u>	
- Région Aquitaine	10 000
- Conseil Général de Lot-et-Garonne	5 000
- Val'Orizon (Syndicat de Traitement des Déchets sur le département)	4 000
- Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois	68 000
Total	87 000

SOLLICITE les subventions inscrites à ce plan de financement,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2015.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION AVEC NEXT-TEXTILE ASSOCIATION ET LA SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL INSERTION-RECYCLERIE POUR LA RÉCUPÉRATION DES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de reconduire le principe de mise en place des bornes textiles sur le territoire communautaire avec la Société Next-Textiles Association et le partenaire de collecte, l'Association Saint-Vincent-de-Paul Insertion-Recyclerie,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention tripartite d'exploitation,

DIT que son application entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

CONTRAT DE REPRISE DES PILES ET ACCUMULATEURS USAGÉS DU TERRITOIRE PAR L'ÉCO-ORGANISME SCRELEC

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la continuité de la collecte des piles et accumulateurs usagés du territoire,

AUTORISE la Régie du Territoire à effectuer la collecte sur les sites du territoire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de reprise avec l'éco-organisme SCRELEC.

DECHETTERIE DE LA ZONE DE REBEL : REGULARISATION DE L'EMPRISE OCCUPEE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition d'un terrain d'une surface de 2 a 87 ca environ et à déterminer par le géomètre, cadastré DN 185p au lieu-dit Roubay Nord, pour un prix de 35 € le m² hors frais et taxes, propriété de la SCI DEP 1 LA BARBIERE,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à l'acquisition du terrain cadastré DN 185p,

DIT que les dépenses nécessaires à ces acquisitions seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2015.

CREATION D'UN FONDS D'AIDE A LA CREATION ARTISTIQUE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la création d'un fonds d'aide à la création artistique dans les conditions présentées dans l'exposé du rapporteur,

DIT que cette création sera effective au 1^{er} janvier 2015.

BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTAIRE DE LAROQUE-TIMBAUT : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque,

DIT que ce règlement sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage, qu'il sera présenté lors de chaque inscription et qu'il sera remis à tout usager en faisant la demande,

DECIDE de fixer au 1^{er} janvier 2015 la date d'entrée en vigueur de ce règlement.

EXTENSION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES (ANCV) POUR LE SERVICE CULTUREL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de l'attestation d'extension, au service Culturel de la CAGV, de la convention n° 316788 devant être passée entre la CAGV et l'Association Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV),

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

ACCEPTÉ que l'ANCV reverse à la CAGV le montant des chèques vacances qui lui seront remis, déduction faite d'une commission de 1 % correspondant aux frais de gestion.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : PLAN DE FINANCEMENT 2015 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement 2015 pour le Pays d'Art et d'Histoire du Grand Villeneuvois, à savoir :

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	10 200 €	Etat	29 550 €
Médiation	1 300 €	Département	16 640 €
ANVPah / Documentation	3 005 €	CAGV	30 535 €
Communication / Publications	13 300 €		
Frais de personnels	9 820 €		
Rémunération de l'animateur du patrimoine	36 600 €		
Fonctionnement du service	2 500 €		
TOTAL	76 725 €	TOTAL	76 725 €

SOLLICITE le Conseil Général et la DRAC pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2015 de la CAGV.

REALISATION D'UN DIAGNOSTIC SUR LES 10-17 ANS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR 2014-2017

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le lancement par la CAGV d'un diagnostic sur les 10-17 ans, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour un montant estimé à 20 000 €,

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus,

Bias :	527,54 €
Casseneuil :	389,93 €
Fongrave :	96,73 €
Le Lédat :	187,09 €
Pujols :	611,54 €
Saint-Antoine :	104,68 €
Sainte-Colombe :	67,93 €
Sainte-Livrade-sur-Lot :	1 056,83 €
Villeneuve-sur-Lot :	3 927,30 €
CAGV :	1 030,43 €

AUTORISE Monsieur le Président à demander auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot et Garonne une subvention de 12 000 € pour la réalisation de diagnostic, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017

APPROUVE le fait que la CAGV pilote celui-ci,

DIT que l'Agglomération demandera, aux communes signataires du CEJ, un remboursement partiel de cette étude sur la base des montants indiqués dans l'exposé qui précède,

AUTORISE M. le Président à signer les documents nécessaires à sa réalisation et à son financement,

DIT que le budget nécessaire à la réalisation de ce diagnostic sera inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2015.

ADHESION AU SMAVLOT 47 POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE TRAVAUX SUR LES AFFLUENTS DU LOT (CARTE 4)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 50 voix POUR, 1 voix CONTRE et 10 abstentions,**

DECIDE l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2015 de la CAGV au SMAVLOT 47 pour l'exercice de la compétence prévue à l'article 2 alinéa 3 des statuts de celui-ci intitulé « maîtrise d'ouvrage de travaux sur les affluents du Lot » (carte 4),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation liée à cette adhésion seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2015,

DIT qu'à partir de 2015, les commandes passées dans le cadre du lot n° 3 du marché d'insertion n° CAGV-2013-CDV, attribué à la Régie Vallée du Lot, seront réduites du montant des prestations correspondant à l'entretien des berges de la Masse (Bias) et du Merdassou (Sainte-Livrade-sur-Lot) en raison de leur transfert au SMAVLOT 47.

SMAVLOT 47 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMPETENCE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE TRAVAUX SUR LES AFFLUENTS DU LOT (CARTE 4)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DESIGNE les 16 délégués titulaires suivants :

- ALLEZ-ET-CAZENEUVE :	Bertrand PLANTÉ
- BIAS :	Michel MINGO
- CASSENEUIL :	Daniel DESPLAT
- CASSIGNAS :	Alain BAYSSIÉ
- CASTELLA :	Bruno TESTU
- DOLMAYRAC :	Michel VAN BOSSTRAETEN
- FONGRAVE :	Henri BARBOT
- HAUTEFAGE-LA-TOUR :	Laurence PICHAYROU
- LE LEDAT :	Christian ROUSSEAU
- MONBALEN :	Denis CALLIGARIS
- PUJOLS :	Pascale LAMOINE
- SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA :	Vincent BIDAUD
- SAINTE-COLOMBE :	Michel SAVY
- SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES :	Pierre LABORDE
- SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT :	Jacques BORDERIE
- VILLENEUVE-SUR-LOT :	Benoît DUPUY

DESIGNE les 16 délégués suppléants suivants :

- ALLEZ-ET-CAZENEUVE :	Laurent BARDES
- BIAS :	Alain DE VOS
- CASSENEUIL :	Didier LALANNE
- CASSIGNAS :	Dominique PASCUAL
- CASTELLA :	Michel ROUALDES
- DOLMAYRAC :	Pierre BERNOU
- FONGRAVE :	Michel ILLANA
- HAUTEFAGE-LA-TOUR :	Jean-Marie LAFOSSE
- LE LEDAT :	Bruno LAZZARINI
- MONBALEN :	Mickaël ROUSSEAU
- PUJOLS :	Olga FEIJOO
- SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA :	Jean GRANADOS
- SAINTE-COLOMBE :	Daniel GRUELLES
- SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES :	Nicolas VIEL
- SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT :	Marthe GEOFFROY
- VILLENEUVE-SUR-LOT :	Marc TRANCHARD

DESIGNE Christian ROUSSEAU pour siéger au sein du Bureau

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA TOUR A HAUTEFAGE-LA-TOUR : NOUVELLE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'annuler la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la CAGV et la commune pour l'aménagement de la rue de la Tour à HAUTEFAGE-LA-TOUR, approuvée par délibération du 9 octobre 2013,

APPROUVE la nouvelle convention jointe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront modifiés dans le cadre de la deuxième Décision Modificative (DM 2) de l'exercice 2014.

AMENAGEMENT DU BOURG DU LEDAT : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation de l'aménagement du bourg de la commune du Lédats ainsi que le plan de financement de cette opération tel que ci-dessus présenté,

dépenses : Tranche ferme 558 231 € HT soit 669 877,20 € TTC
 Tranche conditionnelle 34 630 € HT soit 41 556,00 € TTC

recettes :

- Tranche ferme : 669 877,20 € répartis entre :
 - participation de la Commune du Lédats : 503 203,20 €
 - participation de la CAGV : 166 674,00 €
- Tranche conditionnelle : 41 556 € répartis entre :
 - participation de la Commune du Lédats : 34 380,00 €
 - participation de la CAGV : 7 176,00€

DECIDE de passer avec la Commune du Lédats, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Commune sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet et jointe à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 23, article 238, fonction 822, du Budget Primitif de l'exercice 2014.

MARCHE DE FOURNITURE DE SACS DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la mise en concurrence, sous forme d'appel d'offres ouvert, en vue de passer le nouveau marché à bons de commande pour la fourniture et livraison de sacs de collecte d'ordures ménagères et recyclables de la CAGV, sur une durée d'un an pouvant être renouvelée par reconduction, sans toutefois que la durée totale ne puisse excéder quatre ans,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation,

AUTORISE le Président à signer les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement du marché à venir avec la société qui sera désignée par la commission d'Appel d'offres,

DECIDE d'imputer les dépenses afférentes à cette prestation sur les crédits à prévoir aux prochains budgets.

ACCORD-CADRE POUR APPROVISIONNEMENT DE CARBURANTS EN VRAC : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE de conclure l'accord-cadre multi-attributaires relatif à la fourniture et la livraison de carburants en vrac en groupement de commandes aux entreprises suivantes :

- o l'entreprise PECHAVY Énergie
- o l'entreprise ALVEA
- o l'entreprise DYNEFF

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement de l'accord-cadre et de ses marchés subséquents,

DIT que les dépenses nécessaires au paiement de ces prestations seront prélevées sur les crédits inscrits aux prochains Budgets.

REVISION DES DOTATIONS DE COMPENSATION POUR PERTE DE PRODUIT FISCAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 45 voix POUR, 13 voix CONTRE, 3 abstentions,**

DECIDE de réduire à compter de l'exercice 2015 les dotations de compensation versées aux communes suivantes des montants ci-dessous indiqués pour un total de 187 584 € :

- ALLEZ-ET-CAZENEUVE :	5 582 €
- BIAS :	21 451 €
- CASSENEUIL :	8 789 €
- FONGRAVE :	4 579 €
- HAUTEFAGE-LA-TOUR :	6 579 €
- LE LEDAT :	9 838 €
- PUJOLS :	8 663 €
- ST-ANTOINE-DE-FICALBA :	4 138 €
- ST-ETIENNE-DE-FOUGERES :	5 009 €
- STE-LIVRADE-SUR-LOT :	23 435 €
- VILLENEUVE-SUR-LOT :	89 521 €

DECIDE de demander à compter de l'exercice 2015 aux communes suivantes de verser à la CAGV une dotation de compensation négative pour les montants ci-dessous indiqués pour un total de 79 417 €

- CASSIGNAS :	1 523 €
- CASTELLA :	5 267 €
- DOLMAYRAC :	11 300 €
- LA CROIX BLANCHE :	11 986 €
- LAROQUE TIMBAUT :	19 278 €
- MONBALEN :	5 181 €
- PUJOLS :	15 704 €
- STE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE :	6 545 €
- ST-ROBERT :	2 633 €

DIT que ces montants seront pris en compte, en dépenses et en recettes, dans les dotations de compensations qui seront inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2015 de la CAGV.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA CAGV

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à M. Patrick DIOT, comptable public en poste à Villeneuve-sur-Lot, pour la durée du mandat, une indemnité de conseil dont le taux est fixé à 100 % du montant maximum calculé en application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 15 décembre 1983,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

DONNE POUVOIR à M. le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

1 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE les mouvements de crédits présentés ci-dessus,

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT
Dépenses (chap-art-fct)		
204/822/2041412	Subventions d'équipement versées (aménagement rue de la Tour - Hautefage)	-100 730,00
204/822/2041412	Subventions d'équipement versées (aménagement du Bourg - Le Lédat)	-178 887,00
total chapitre 204 "subventions d'équipement versées"		-279 617,00
21/812/2182	Matériel de transport (benne de collecte)	-160 000,00
21/822/2182	Matériel de transport (camion service voirie)	-42 000,00
total chapitre 21 "Immobilisations corporelles"		-202 000,00
23/822/2317	Immobilisations corporelles au titre d'une mise à disposition (programme voirie 2014)	-19 800,00
23/822/2317	Immobilisations corporelles au titre d'une mise à disposition (pont de Salabert - Pujols)	19 800,00
23/822/2317	Immobilisations corporelles au titre d'une mise à disposition (parking mairie - Pujols)	-49 220,98
23/822/2317	Immobilisations corporelles au titre d'une mise à disposition (VC 502 et 206 - Bias)	-156 300,00

23/822/238	Avances et commandes sur immobilisations (aménagement rue de la Tour - Hautefage)	120 876,00
23/822/238	Avances et commandes sur immobilisations (aménagement du Bourg - Le Lédat)	214 664,00
total chapitre 23 "Immobilisations en cours"		130 019,02
458/822/4581	Dépenses (parking mairie - Pujols)	49 220,98
458/822/4581	Dépenses (VC 502 et 206 - Bias)	156 300,00
458/822/4581	Dépenses (Pont de Salabert - Pujols)	37 380,00
total chapitre 458 "Opérations d'investissement sous mandat"		242 900,98
041/822/21751	Intégration travaux convention maîtrise d'ouvrage (aménagement rue de la Tour - Hautefage)	120 876,00
041/822/21751	Intégration travaux convention maîtrise d'ouvrage (aménagement du Bourg - Le Lédat)	214 664,00
041/413/2313	Remboursements avances forfaitaires	170 000,00
Total chapitre 041 "opérations patrimoniales"		505 540,00
Total des dépenses d'investissement		396 843,00

Recettes (chap-art-fct)		
10/01/10222	Fonds de Compensation de la TVA	50 582,56
10/01/1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,44
total chapitre 10 "Dotations, fonds divers et réserves"		50 583,00
13/822/13241	Communes membres du GFP "rue de la République et Libération - Pujols"	-128 170,00
13/822/13241	Communes membres du GFP "parking mairie - Pujols"	-41 017,48
13/822/13241	Communes membres du GFP "VC 502 et 206 - Bias"	-130 250,00
total chapitre 13 "subventions d'équipement non transférables"		-299 437,48
total chapitre 021 "Virement de la section de fonctionnement"		-196 660,00
458/822/4582	Recettes (Rue de la République et Libération - Pujols)	128 170,00
458/822/4582	Recettes (parking mairie - Pujols)	41 017,48
458/822/4582	Recettes (VC 502 et 206 - Bias)	130 250,00
458/822/4582	Recettes (Pont de Salabert - Pujols)	37 380,00
total chapitre 458 "Opérations d'investissement sous mandat"		336 817,48
041/822/238	Intégration travaux convention maîtrise d'ouvrage (aménagement rue de la Tour - Hautefage)	120 876,00
041/822/238	Intégration travaux convention maîtrise d'ouvrage (aménagement du Bourg - Le Lédat)	214 664,00
041/413/238	Remboursements avances forfaitaires	170 000,00
Total chapitre 041 "opérations patrimoniales"		505 540,00
Total des recettes d'investissement		396 843,00

BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT
Dépenses (chap-art-fct)		
011/812/60628	Autres fournitures non stockées	-15 000,00
011/822/60632	Fournitures de petit équipement	-10 000,00
011/020/611	Contrats de prestations de service	-10 000,00
011/020/6236	Catalogues et imprimés	-10 930,00
total chapitre 011 "Charges générales"		-45 930,00
01/020/6455	Cotisations pour assurance du personnel (régularisation)	12 500,00
01/020/6488	Autres charges (régularisation chèque déjeuner)	12 500,00
total chapitre 012 "Charges de personnel et frais assimilés"		25 000,00
65/64/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (crèche Bajamont)	25 000,00
65/020/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (CNAS)	7 610,00

65/90/6574	Subventions aux associations et organismes de droit privé (Lot entreprises)	3 000,00
65/812/6554	Contributions aux organismes de regroupement (valorizon)	14 500,00
total chapitre 65 "Autres charges de gestion"		50 110,00
014/95/73982	Prélèvement article 55 loi SRU (taxes de séjour)	10 000,00
total chapitre 014 "Atténuations de produits"		10 000,00
66/01/66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 800,00
66/01/661121	ICNE exercice N	185 780,00
66/01/668	Autres charges financières	1 000,00
total chapitre 66 "Charges financières"		188 580,00
67/020/6711	Intérêts moratoires	9 500,00
67/01/673	Annulations de titres sur exercices antérieurs	4 400,00
total chapitre 67 "Charges exceptionnelles"		13 900,00
total chapitre 023 "Virement à la section d'investissement"		-196 660,00
Total des dépenses de fonctionnement		45 000,00

Recettes (chap-art-fct)		
73/95/7362	Taxes de séjour	10 000,00
total chapitre 73 "Impôts et taxes"		10 000,00
74/824/746	Dotations générale de décentralisation (documents urbanisme)	10 000,00
total chapitre 74 "Dotations et participations"		10 000,00
77/020/7788	Produits exceptionnels (remboursst sinistres véhicule et dégât des eaux)	25 000,00
total chapitre 77 "Produits exceptionnels divers"		25 000,00
Total des recettes de fonctionnement		45 000,00

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2014 du Budget principal de la CAGV,

DIT que la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2014 (DM 2) est équilibrée par une diminution du virement pour la section d'investissement de 196 660 €.

2 – BUDGET TRANSPORTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité,

AUTORISE les mouvements de crédits présentés ci-dessus,

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	
Dépenses (chap-art-fct)		
13/1318	Autres	-190 000,00
total chapitre 13 "subventions d'investissement"		-190 000,00
20/2033	Frais d'insertion	322,92
total chapitre 20 "immobilisations incorporelles"		322,92
21/2188	Matériel divers	164 541,08
total chapitre 21 "Immobilisations corporelles"		164 541,08
22/2256	Matériel de transport d'exploitation	190 000,00
total chapitre 22 "Immobilisations reçues en affectation ou en concession"		190 000,00
040/13915	Dotations amortissement subvention	5 503,00
total chapitre 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		5 503,00
Total des dépenses d'investissement		170 367,00

Recettes (chap-art-fct)		
16/1641	<i>emprunts en euros</i>	67 000,00
total chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées"		67 000,00
024	<i>Produit des cessions (bus)</i>	-320 000,00
total chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations"		-320 000,00
040/2182	<i>Sortie de l'actif (bus)</i>	423 367,00
total chapitre 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		428 870,00
Total des recettes d'investissement		170 367,00

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	
Dépenses (chap-art-fct)		
042/675	<i>Valeurs comptables des éléments d'actif cédés</i>	423 367,00
total chapitre 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		423 367,00
Total des dépenses de fonctionnement		423 367,00

Recettes (chap-art-fct)		
042/777	<i>Dotation amortissement subvention</i>	5 503,00
total chapitre 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"		5 503,00
77/775	<i>Produit des cessions</i>	417 864,00
total chapitre 77 "Produits exceptionnels"		417 864,00
Total des recettes de fonctionnement		423 367,00

APPROUVE l'ensemble de ces mouvements qui constitue la deuxième Décision Modificative de l'exercice 2014 (DM 2) du budget annexe des Transports.

PROJET TERRITORIAL DE SANTE : EXONERATION DE LOYER POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIES PAR UN CONTRAT DE LOCATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'exonération de loyer aux professionnels de santé liés par un contrat de location et tenus de respecter un délai de préavis de six mois,

APPROUVE la durée d'exonération de loyer qui varie entre un et deux mois maximum,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toute formalité et à signer tout acte ou document nécessaires aux fins envisagées.

MARCHE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX RATTACHES AU SERVICE « NOUVELLES SOLIDARITES ET PETITE ENFANCE » ET DE LOCAUX DIVERS - AVENANT N° 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 au marché d'entretien et de nettoyage de locaux rattachés au service « Nouvelles Solidarités et Petite Enfance » présenté dans l'exposé qui précède,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation de cet avenant à intervenir,

DIT que les dépenses nécessaires au paiement de ces prestations seront prélevées sur les crédits inscrits aux prochains Budgets.

Affiché le

**Le Président
Patrick CASSANY**